

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 15 juillet 2022 à 10.00 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

1. Engagement d'un employé communal, groupe de traitement B1, sous-groupe éducatif et psycho-social, à durée déterminée
2. Réduction du service provisoire d'un employé communal, groupe de traitement B1, sous-groupe éducatif et psycho-social
3. Nomination définitive de fonctionnaires communaux
4. Prolongations du séjour au cycle précoce

B. Séance publique

5. Adaptation du règlement d'ordre intérieur de la Maison Relais de la Ville de Remich
6. Approbation de la convention relative au Club Senior « Wëlle Wäin » de l'exercice 2022
7. Exercice du droit de préemption communal sur une parcelle au lieu-dit « Goldberreg » /décision

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Remich, le 8 juillet 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

